Actualité



Installation d'une borne de recharge à domicile : découvrez la nouvelle fiche pratique du médiateur national de l'énergie

Face à l'essor des véhicules électriques, de plus en plus de consommateurs envisagent l'installation d'une borne de recharge à leur domicile. En 2025, les véhicules électriques représentent près de 20 % des immatriculations de voitures neuves, selon les données du Service des données et études statistiques (SDES).

Pour accompagner les consommateurs dans leurs démarches, le médiateur national de l'énergie vient de publier une nouvelle fiche pratique consacrée à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Les démarches et les règles applicables diffèrent selon votre situation : habitation individuelle ou copropriété, statut de propriétaire ou de locataire. Faut-il obtenir une autorisation préalable ? À qui confier les travaux ? Comment faire valoir son droit à la prise en copropriété ? Quelles aides financières peuvent contribuer à réduire le coût de l'installation ?

Cette nouvelle fiche pratique répond à ces questions et présente les principales étapes à connaître pour mener à bien votre projet en toute sérénité.

> Consultez la fiche pratique : « Je fais installer une borne de recharge pour un véhicule électrique ».

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits